



Bulletin Officiel

N°6852 Mardi 02 mai 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUEES DE PRESSE

ATTIJARI LEASING : PAIEMENT DE DIVIDENDES	3
BH BANK : PAIEMENT DE DIVIDENDES	4
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS « SNMVT- MONOPRIX »	5
SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT « TUNINVEST SICAR »	6
TUNISIE LEASING ET FACTORING	7

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA	8
--------------	---

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS EO TLF 2023-1	9
---	---

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SNMVT-MONOPRIX	10
SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-	16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1	22
------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	27
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022

- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB –
- MAC EPARGNANT FCP
- FCP AFEK CEA
- SICAV ENTREPRISE

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATTIJARI LEASING

**Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 – Les Berges du Lac
Tunis - Tunisie**

Attijari Leasing informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de 1,500 DT par action totalement soumis à la retenue à la source et pour un montant total de 4 125 000DT.
La date de détachement est fixée pour le 25 mai 2023.

2023 – AS – 0511

AVIS DES SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

BH BANK

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

BH BANK a le plaisir de porter à la connaissance de ses actionnaires, que son assemblée générale ordinaire tenue le samedi 29 avril 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de **0,900 dinars par action.**

La date de détachement est fixée pour le 10/05/2023.

2023 – AS – 0512

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison De La Ville De Tunis « SNMVT- Monoprix »

Siège Social : 1^{er}, Rue Larbi ZARROUK-2014 Mègrine

La SNMVT-MONOPRIX, informe ses actionnaires, que son Conseil d'Administration s'est réuni le jeudi 27 avril 2023 pour passer en revue l'activité de la société relative à l'année 2022 et arrêter les états financiers y afférents. Il en ressort ce qui suit :

- Un chiffre d'affaires HT individuel de la SNMVT égal à 627 130 137 DT soit une augmentation de 1.43 % par rapport à l'année 2021.
- Un résultat individuel net d'impôt de -585 002 DT et un résultat net de l'ensemble consolidé part du groupe de -8 392 666 DT

Le conseil décide de convoquer les actionnaires de la société pour une Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 8 juin 2023 à 10h à l'IACE aux berges du Lac et de publier les états financiers individuels et consolidés de la société ainsi que les rapports général et spécial des commissaires aux comptes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 - AS - 0513

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST SICAR »

Siège Social : Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

DESIGNATION D'UN NOUVEAU TENEUR DE COMPTE

La Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST SICAR » informe ses actionnaires et le public que, suite à la résiliation de la convention de tenue du registre entre la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST SICAR » et la Société « AMEN INVEST », la Société Tunisienne d'Investissement « TUNINVEST SICAR » a donné un mandat à partir du 12 Avril 2023, à la société BMCE CAPITAL SECURITIES, société anonyme, au capital social de 1.601.500 dinars, dont le siège social est au 6^{ème} étage Bloc C Résidence Yasmine Tower, Centre Urbain Nord-Tunis, inscrite au Registre National des Entreprises sous le N°942657C, et ce pour la tenue et la conservation de ses comptes pour toutes les catégories de valeurs mobilières émises ou qui seront ultérieurement émises par elle, et ce conformément à l'article 2 du décret n° 2001 2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Les catégories de valeurs mobilières objet de la convention de tenue conservation des comptes sont :

1. Les actions (ordinaires, nouvelles gratuites, nouvelles souscrites, ainsi que les droits s'y rattachant),
2. Les actions à dividende prioritaire sans droit de vote,
3. Les certificats d'investissement,
4. Les obligations,
5. Les obligations convertibles en actions, et
6. Les titres participatifs.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2023 - AS - 0514

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Tunisie Leasing et Factoring informe ses honorables actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 avril 2023, a décidé de distribuer, au titre de l'exercice 2022, un montant de dividende de 0,850 Dinar par action.

La date de détachement est fixée pour le 22 mai 2023.

2023 – AS – 0515

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°46-2010 du 22 décembre 2010

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 17 mars 2023, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022,

un dividende de 0,381 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **03 mai 2023**, auprès des agences de la TSI et aux guichets du dépositaire TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » (ex STUSIDBANK).

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2023 – AS – 0516

AVIS DES SOCIÉTÉS

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TLF 2023-1 »**

Emis par Appel Public à l'Épargne

Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» émis par appel public à l'épargne pour un montant de 25 000 000 DT susceptible d'être porté à 40 000 000 DT, ouvertes au public le 29/03/2023, ont été clôturées le **27/04/2023**, pour un montant de **40 000 000 DT**.

2023 – AS – 0517

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1^{er} trimestre 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être, également, accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis

« SNMVT-MONOPRIX »

Société Anonyme au capital de 39.938.744 DT
divisé en 19.969.372 actions de nominal 2 DT entièrement libérées
Siège social : 1 rue Larbi Zarrouk –Mégrine Riadh– Tunisie

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SNMVT tenue le **31/01/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **10 752 728** dinars pour le porter de **39 938 744** dinars à **50 691 472** dinars par l'émission de **5 376 364** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 2 dinars à souscrire en numéraire à raison de **sept (7) nouvelles pour vingt-six (26) anciennes**, au prix d'émission de **5,500 dinars** chacune, soit 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration la possibilité du rachat par la société SNMVT des droits préférentiels de souscription en vue de leur annulation pour respecter la parité proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenue le 21/02/2023 a décidé le rachat et l'annulation par la société de 20 droits préférentiels de souscription et ce, en vue de respecter la parité proposée.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'Administration tenu le 07/04/2023, a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital, de redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation de capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public.

Passé le délai prévu pour la souscription publique, si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'augmentation de capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation du capital social décidée, soit 8 064 546 dinars.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SNMVT procédera à une augmentation de capital de 10 752 728 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5 376 364 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 5,500 dinars par action, soit 2,000 dinars de valeur nominale et 3,500 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription

2.2. Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SNMVT ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3. Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les actions nouvelles souscrites (**5 376 364** actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

2.4. Période de souscription :

La souscription aux **5 376 364** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **sept (7) actions nouvelles pour vingt-six (26) actions anciennes** et ce, du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **24/05/2023 au 26/05/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **31/05/2023 au 02/06/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation du capital, le montant de l'opération sera limité au montant des souscriptions réalisées à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts (3/4) de l'augmentation décidée (soit 8 064 546 dinars, correspondant à 4 032 273 actions).

2.5. Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société SNMVT exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5,500 dinars, représentant un nominal de 2 dinars et une prime d'émission de 3,500 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° **08003000513201198414** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT), agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6. Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **19/05/2023 à 16H** à Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par Tunisie Valeurs), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7. Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8. Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des **19 969 372** actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

3. BUT DE L'EMISSION :

Sur les dernières années, et à l'instar de tout le secteur de la grande distribution, le groupe SNMVT a été négativement impacté par le contexte socio-économique prévalant (prolifération du marché informel, recrudescence de la concurrence, augmentation générale des prix, dégradation du pouvoir d'achat, crise sanitaire, etc.).

Face à cette situation, le groupe a mis en place un plan de redressement et d'investissement visant l'amélioration, à moyen terme, de ses performances financières et opérationnelles.

Parmi les initiatives clés du plan de redressement, figure le renforcement de la structure financière des sociétés du groupe les plus fragilisées, principalement MMT et Monogros.

Assurant respectivement le ravitaillement des magasins Monoprix en produits frais, de pâtisserie, de boulangerie et de traiteurs conditionnés ainsi que les activités logistiques et de stockage, MMT et Monogros sont deux sociétés stratégiques pour l'activité du groupe qui ont fortement été impactées par les turbulences du marché et qui souffrent d'un déséquilibre bilantiel résultant d'un niveau faible de capital social par rapport à l'activité qu'elles portent.

Les deux sociétés présentent aujourd'hui un besoin clair d'injection en fonds propres.

L'augmentation de capital au niveau de la société SNMVT a pour objectif de soutenir le plan de redressement et d'investissement du groupe par le financement des deux filiales MMT et Monogros.

Les fonds levés par SNMVT seront injectés dans lesdites filiales à travers une augmentation de capital qui permettra de :

- Rééquilibrer la structure financière des deux filiales qui portent chacune une dette financière (long et court terme) trop importante et affichent des capitaux propres négatifs à fin 2021 ;
- Réduire les frais financiers trop élevés par rapport à la capacité de génération de cash flow de chaque société.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

4.2. Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1^{er} janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4. Marché des titres :

Les actions de la société SNMVT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5. Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les **19 969 372** actions anciennes composant le capital actuel de la société SNMVT inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **04/05/2023**, droits de souscription détachés.

4.6. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les **5 376 364** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.7. Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8. Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

4.9. Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN8GHX6XE469 » durant la période de souscription préférentielle soit du **04/05/2023 au 19/05/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN « TN6IWLKN2QA1 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 23/1099 en date du 17/04/2023, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

Le prospectus susvisé est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société SNMVT, de Tunisie Valeurs - intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **19/05/2023** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont

à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk

1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCYM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	111,901	111,972
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	154,747	154,853
3 UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	128,473	128,567
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	139,300	139,402
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,100	134,167
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	135,559	135,662
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	128,666	128,772
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	51,745	51,777
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,569	37,596
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,011	128,097
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	112,673	112,751
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
12 FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	19,476	19,860	19,878
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	136,258	136,368
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
15 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	133,883	133,982
16 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,915	-
17 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	190,643	190,812
18 FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,811	12,819
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	108,191	108,285
20 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	111,364	111,462
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,552	15,566
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,095	2,097
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,401	69,429
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	145,657	145,780
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	108,094	108,181
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	119,674	119,748
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	152,808	152,790
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	576,462	576,540
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	146,968	147,107
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	188,008	188,409
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	102,566	102,849
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	142,441	142,377
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	167,991	167,319
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	153,564	153,745
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	24,088	24,111
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	100,914	101,061
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,034	1,036
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,029	1,029
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 434,028	2 440,648
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	151,471	152,691
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	238,961	237,509
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,077	3,076
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,762	2,758
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	58,643	58,507
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,398	1,400
46 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,251	1,255
47 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,245	1,249
48 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49 FCP MOUASSASSETT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	14,844	15,022
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	11,351	11,325
52 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	14,628	14,822
53 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	90,320	90,462
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
55 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,237	1,242

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	112,286	112,344	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,587	103,648	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	110,544	110,619	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,735	107,802	
60 TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,812	109,892	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	113,092	113,164	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	109,366	109,443	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	106,563	106,638	
64 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
65 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,210	104,270	
66 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	112,199	112,276	
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	109,522	109,599	
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	107,487	107,551	
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,800	102,874	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,913	106,984	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,602	108,653	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	107,220	107,291	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,806	104,847	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	110,169	110,230	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	101,374	101,449	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	115,206	115,289	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	108,491	108,562	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	112,627	112,699	
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	101,170	101,274	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,709	112,855	
SICAV MIXTES								
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	59,795	60,011	
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,807	107,944	
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,405	17,405	
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	308,797	309,038	
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 251,653	2 253,043	
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,837	72,903	
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	57,312	57,356	
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,503	107,519	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89 FCP IRADEIT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,721	10,736	
90 FCP IRADEIT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	16,181	16,287	
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	17,550	17,565	
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	15,276	15,290	
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	109,999	109,828	
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	85,990	86,267	
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	88,962	89,291	
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	105,226	-	
98 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	94,011	94,088	
99 CGF FINANCE ACTIONS FCP	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	10,797	-	
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,582	99,622	
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	152,983	153,227	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	95,451	96,929	
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,871	123,931	
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	140,510	140,190	
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	200,996	201,409	
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	187,147	187,557	
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	180,776	181,448	
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	24,484	24,744	
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,783	155,646	
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 188,850	10 209,468	
111 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,151	157,633	
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,153	97,851	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 885,179	4 921,751	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,215	10,200	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,821	174,954	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 436,823	11 420,142	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 328,703	10 385,632	
119 FCP JASMENS 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 108,340	10 108,340	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	129,240	129,356	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	999,224	998,031	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nourira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. .Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. .Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
59. Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5 ^{ème} étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2 ^{ème} étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank Tunis NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022
(EN MILLIERS DE TND)

	Notes	31.12.2022	31.12.2021
ACTIF			
AC1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV.1	179 407	369 563
AC2: Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV.2	399 021	82 079
AC3: Créances sur la clientèle	IV.3	99 971	142 834
AC4: Portefeuille titres commercial	IV.4	274 281	213 981
AC5: Portefeuille d'investissement	IV.5	25	25
AC6: Valeurs immobilisées	IV.6	183	101
AC7: Autres actifs	IV.7	22 122	21 427
TOTAL ACTIF		975 010	830 010
PASSIF			
PA1: Banque Centrale, CCP2	V.1	4 569	451
PA2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V.2	418 843	275 755
PA3: Dépôts et avoirs de la clientèle	V.3	446 794	458 654
PA5: Autres passifs	V.4	29 717	25 886
TOTAL PASSIF		899 923	760 746
CAPITAUX PROPRES			
CP1: Capital		50 000	50 000
CP5: Résultats reportés		-	1 858
CP6: Résultat de l'exercice		25 087	17 406
TOTAL CAPITAUX PROPRES	VI	75 087	69 264
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		975 010	830 010

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	VIII.1	13 710	10 668
HB2: Crédits documentaires	VIII.2	72 016	1 391
TOTAL PASSIF EVENTUEL		85 726	12 059
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	VIII.3	111 185	95 397
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		111 185	95 397
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	VIII.4	469 354	281 272
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		469 354	281 272

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		30 313	30 076
PR2: Commissions (en produits)		2 597	1 431
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		40 782	26 219
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	IX.1	73 692	57 726
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		16 798	16 250
CH2 : Commissions encourues		-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	IX.2	16 798	16 250
PRODUIT NET BANCAIRE		56 894	41 476
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	IX.3	(1 588)	78
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	IX.4	(7 424)	(7 328)
CH7: Charges générales d'exploitation	IX.5	(5 645)	(5 269)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(63)	(49)
RESULTAT D'EXPLOITATION		42 174	28 908
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		-	(49)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(17 087)	(11 453)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		25 087	17 406
PR9/CP11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		25 087	17 406

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2022	31.12.2021
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		32 173	32 549
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(16 756)	(15 779)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(46 748)	(71 311)
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		42 150	54 761
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(6 924)	(6 910)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(7 061)	(6 981)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(10 458)	(4 681)
Titres de transaction/placements		(46 476)	(57 782)
Impôt sur les bénéfices		(7 422)	(8 900)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION	X	(67 522)	(85 034)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(145)	(30)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	X	(145)	(30)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		(19 264)	(18 736)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	X	(19 264)	(18 736)
Incidence des variations des taux de change		24 484	15 906
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(62 447)	(87 894)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		152 511	240 405
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	X	90 064	152 511

Notes aux états financiers

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2022 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2022 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2022. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2022 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES :

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2022 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2022 mais qui se rapportent à l'exercice 2022 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2022.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES :

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- 56% pour la branche Onshore ;
- 44% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES :

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les garanties hypothécaires dûment enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une

ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la branche durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la branche a jugé opportun de constituer des provisions collectives suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en

monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2022.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 4% par la Loi 2022-79 du 22 décembre 2022 portant Loi de finances pour l'année 2023 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de dinars tunisiens.

NOTE IV : NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

IV.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 190 156 KDT au 31 décembre 2022 par rapport au 31 décembre 2021 soit -51%.

Cette variation est due essentiellement à la baisse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 190.539 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Caisse en Dinars	535	174
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	178 849	369 388
Chèques Postaux	1	1
Créances rattachées	22	-
<u>Total</u>	<u>179 407</u>	<u>369 563</u>

IV.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2022 une hausse de 316.942 KDT par rapport à fin 2021, soit une augmentation de 386%.

Cette variation est due principalement à la hausse des placements auprès des établissements bancaires de 267.000 KDT, la hausse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 18.614 KDT et à la hausse des créances sur les organismes et établissements financiers de 30.700 KDT.

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Placements en dinars	284 000	17 000
Comptes banques non-résidentes	18 787	173
Comptes banques résidentes	4	50
Organismes financiers	94 700	64 000
Créances rattachées	1 530	856
<u>Total</u>	<u>399 021</u>	<u>82 079</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u>	<u>3 mois à</u>	<u>1 an à 5</u>	<u>Plus de</u>	<u>Total</u>
	<u>mois</u>	<u>1 an</u>	<u>ans</u>	<u>5 ans</u>	
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	18 787	-	-	-	18 787
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	4	-	-	-	4
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	284 000	-	-	-	284 000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	31 300	63 400	-	-	94 700
Créances rattachées	325	1 205	-	-	1 530
<u>Total</u>	<u>334 416</u>	<u>64 605</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>399 021</u>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2022 :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	113	170
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	1 417	686
Total	<u>1 530</u>	<u>856</u>

IV.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Comptes courants débiteurs	9 676	13 955
Crédits à la clientèle	90 996	128 541
Créances rattachées	1 828	1 840
Provisions collectives	(2 529)	(1 502)
Total	<u>99 971</u>	<u>142 834</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une diminution de 42.863 KDT par rapport à fin 2021, soit une baisse de l'ordre de (30%).

Cette variation est essentiellement expliquée par :

- La baisse des crédits à la clientèle de 37 545 KDT soit (29%) ;
- La baisse des créances rattachées de 12 KDT soit (1%) ; et
- La baisse des comptes débiteurs de la clientèle de 4 279 KDT soit (31%).
- La hausse des provisions collectives de 1 027 KDT soit 68%.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2022 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à 1</u> <u>an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	9 676	-	-	-	9 676
Concours à la clientèle	80 409	10 587	-	-	90 996
Créances rattachées	1 809	19	-	-	1 828
Total	<u>91 894</u>	<u>10 606</u>	-	-	<u>102 500</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

IV.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2022 est de 274.281 KDT enregistrant une augmentation de 60.300 KDT soit 28% par rapport à 2021.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
Bons de Trésor	275 605	209 300
Décote/prime	(104)	(303)
Créances rattachées et produits perçus d'avance	(1 220)	4 984
Total	<u>274 281</u>	<u>213 981</u>

IV.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

IV.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES :

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2022 une augmentation de l'ordre de 82 KDT par rapport à l'exercice 2021, soit une hausse de 81%. Cette rubrique est détaillée comme suit :

	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	<u>673</u>	<u>622</u>
Acquisitions	145	63
Cessions & mises en rebut	15	12
Valeurs brutes en fin de période	<u>803</u>	<u>673</u>
Amortissements cumulés	620	572
Valeurs nettes en fin de période	<u>183</u>	<u>101</u>

- La valeur brute des immobilisations a connu une hausse de 129 KDT et est passée de 673 KDT à fin décembre 2021 à 802 KDT à fin décembre 2022.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une hausse de 48 KDT par rapport au 31 décembre 2021.

Les mouvements de l'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2021	Achats en 2022	Sorties en 2022	Valeur brute à fin 2022	Amts cum fin 2021	Dotation 2022	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2022	VCN à fin 2022
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	7	-	3	4	6	-	3	3	1
Matériel de transport	84	-	-	84	84	-	-	84	-
Matériel et mobilier	432	145	12	565	332	63	12	383	182
Total	673	145	15	803	572	63	15	620	183

IV.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 21.427 KDT au 31 décembre 2021 à 22.122 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une hausse de 694 KDT, soit (3%). Cette variation provient principalement de :

- La hausse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2022 de 2.852 KDT ;
- La baisse des plus-values sur opérations de change de 190 KDT ;
- La baisse des acomptes provisionnels 3.950 KDT ;
- La baisse des charges constatées d'avance de 25 KDT ; et
- La hausse des autres frais et taxes à récupérer de 2.007 KDT.

NOTE V: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

V.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation de 4.118 KDT à fin 2022 par rapport à fin 2021. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2022	31.12.2021
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT à court terme en devises	4 118	-
Total	<u>4 569</u>	<u>451</u>

V.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS :

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2022 une hausse de l'ordre de 143.088 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 52%. Cette augmentation provient de l'effet :

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 61.649 KDT ;
- De la hausse des dépôts des organismes financiers 1.664 KDT soit 35% ; et
- De la hausse des emprunts auprès des établissements bancaires de 79.775 KDT pour s'établir à 120 087 KDT au 31 décembre 2022.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2022 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3</u> <u>mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	120 000	-	-	-	120 000
Intérêts courus non échus	87	-	-	-	87
Total	<u>120 087</u>	-	-	-	<u>120 087</u>

V.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2022 une diminution de l'ordre de 11.860 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une baisse de l'ordre de (3%). Cette variation est détaillée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Variation</u>	<u>Var en %</u>
Comptes à vue	387 642	399 752	(12 110)	-3%
Comptes à échéance	8 000	10 000	(2 000)	-20%
Certificats de dépôts	5 000	25 500	(20 500)	-80%
Autres dépôts et avoirs	46 101	19 145	26 956	141%
Dettes rattachées	51	4 257	(4 206)	-100%
<u>Total</u>	<u>446 794</u>	<u>458 654</u>	<u>(11 860)</u>	<u>(3%)</u>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2022 par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois</u> <u>à 1 an</u>	<u>1 an à</u> <u>5 ans</u>	<u>Plus de</u> <u>5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	387 642	-	-	-	387 642
Comptes à échéance	8 000	-	-	-	8 000
Certificats de dépôts	5 000	-	-	-	5 000
Autres dépôts et avoirs	46 101	-	-	-	46 101
Dettes rattachées	51	-	-	-	51
<u>Total</u>	<u>446 794</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>446 794</u>

V.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 25.886 KDT au 31 décembre 2021 à 29.717 KDT au 31 décembre 2022 enregistrant ainsi une hausse de 3.831 KDT, soit 15%.

Cette variation provient des effets compensés suivants :

- La baisse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 1.699 KDT soit -52% ;
- La hausse des comptes de compensation Passif de 332 KDT ;
- La hausse du passif d'impôt et taxes de 5.514 KDT soit 47% ;
- La baisse des charges à payer de 318 KDT soit -3%%.

NOTE VI: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES :

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 5.823 KDT expliquée par l'effet compensé des éléments suivants :

- La réalisation d'un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2022 de 25.087 KDT ;
- La distribution de dividendes pour un montant de 19.264 KDT.

NOTE VII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT :

En application des dispositions de la norme comptable sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>
TUNISIE LEASING & FACTORING	-	-
ARAB TUNISIAN LEASE	-	106
HANNIBAL LEASE	-	26
TOTAL	-	132

NOTE VIII: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

VIII.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle pour un montant qui s'élève à 13.710 KDT et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 3.594 KDT ; et
- Cautions diverses 10.116 KDT.

VIII.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 72.016 KDT.

VIII.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 111.185 KDT.

VIII.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 281.272 KDT au 31 décembre 2021 à 469.354 KDT à la date de clôture de l'exercice 2022 réalisant ainsi une hausse de 188.082 KDT soit (67%). Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

IX.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 57.726 KDT à 73.692 KDT entre 2021 et 2022 enregistrant ainsi une hausse de 15.966 KDT ou (28%).

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- L'augmentation des intérêts et revenus assimilés de 237 KDT soit (1%) due à :
 - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 792 KDT soit -7% ;
 - o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 661 KDT soit (4%) ; et
 - o L'augmentation des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 1.690 KDT soit (133%).
- La hausse des commissions (en produits) de 1.166 KDT soit (81%). Cette variation est ventilée comme suit :

<u>En KDT</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	597	629	-32	-5%
Opérations de change et de commerce extérieur	1 722	397	1 325	334%
Opération de crédit	-	135	(135)	-100%
Autres commissions	278	270	8	3%
Total	<u>2 597</u>	<u>1 431</u>	<u>1 166</u>	<u>(10%)</u>

- La hausse enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 14.563 KDT entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022. Cette section se détaille comme suit :

<u>En KDT</u>	<u>31.12.2022</u>	<u>31.12.2021</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	24 484	15 907	8 577	54%
Gains nets sur titres de placement	15 197	10 042	5 155	51%
Gains nets sur titres de transaction	1 101	270	831	308%
Total	<u>40 782</u>	<u>26 219</u>	<u>14 563</u>	<u>56%</u>

IX.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

La valeur de cette rubrique a connu en 2022 une hausse de 548 KDT soit (3%) en passant de 16.250 KDT à fin 2021 à 16.798 KDT à fin 2022.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La baisse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 1.847 KDT ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 2.377 KDT ; et
- La hausse des autres charges d'exploitation bancaire de 18 KDT.

IX.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR

CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF :

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

En KDT	31.12.2022	31.12.2021
Dotations aux provisions	1 588	-
Reprises sur provisions	-	78
Total	1 588	78

IX.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 7.424 KDT en augmentation de 96 KDT par rapport à fin 2021 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 5.631 KDT ;
- Rémunération du personnel saisonnier pour 402 KDT ;
- Charges sociales pour 1.306 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 85 KDT.

IX.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 5.645 KDT enregistrant une hausse de 376 KDT soit 7% par rapport à l'exercice précédent. Cette rubrique est détaillée comme suit :

En KDT	31.12.2022	31.12.2021	Var	Var%
Fournitures et autres matières consommables	136	74	62	84%
Services extérieurs	1 063	904	159	15%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	909	576	333	37%
Transport et déplacement	12	12	-	0%
Missions et réceptions	76	12	64	533%
Frais divers de gestion	184	202	(18)	-9%
Impôts et taxes	454	417	37	9%
Autres charges d'exploitation bancaire	2 811	3 072	(261)	-9%
Total	5 645	5 269	376	7%

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 152.511 KDT au 31 décembre 2021 à 90 064 KDT au 31 décembre 2022.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie liés aux activités d'exploitation à concurrence de 67 522 KDT, aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur 145 de KDT et aux flux de trésorerie affectés aux activités de financement de 19 264 KDT.

Au 31 décembre 2022, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

En KDT	31.12.2022	31.12.2021	Var
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	179 385	369 563	(190 178)
Caisse	535	174	361
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	178 849	369 388	(190 539)
CCP	1	1	-
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	334 091	54 623	279 468
Correspondants débiteurs	18 791	223	18 568
Placements	284 000	17 000	267 000
Organismes financiers spécialisées	31 300	37 400	(6 100)
Liquidités et équivalents de liquidités -Actif (a)	513 476	424 186	89 290
<i>Banque Centrale, CCP</i>	4 569	451	4 118
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	4 569	451	4 118
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	418 843	271 224	147 619
Correspondants créditeurs	418 843	271 224	147 619
<i>Liquidités et équivalents de liquidités -Passif (b)</i>	423 412	271 675	151 737
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	90 064	152 511	(62 447)

NOTE XI: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2022 des charges pour un montant global de 12 157 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

❖ Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2022 comme suit :

- Comptes ordinaires débiteurs BRANCHE OFFSHORE : 18 787 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 292 288 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 4 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA :112 KDT ;

Les placements de la BRANCHE OFFSHORE chez la BRANCHE ONSHORE s'élèvent à 120 000 KDT.

❖ Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata

du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2022 sont les suivants :

- 44 % pour la branche Onshore ;
- 56 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2022 à 21.785 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 469.354 KDT à la date de clôture de l'exercice 2022.

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Tunis, le 29 mars 2023

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

I- Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 75 087 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 087 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

KPMG Entreprise

Mohamed Lassaad BORJI

Hassen BOUAITA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB –

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 08 mai 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Jamil GOUIDER cabinet C.M.G et M Foued AMIRI cabinet ARC Tunisie.

BILAN

Arrêté au 31.12.2022
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2022	2021
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	76 106 027	39 550 435
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	311 094 384	301 020 571
AC 3 Créances sur la clientèle	5	24 590 496	30 667 750
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	30 124 003	26 641 013
AC 5 Portefeuille titres d'investissement	7	111 816 529	119 739 799
AC 6 Valeurs immobilisées	8	1 442 096	1 700 519
AC 7 Autres actifs	9	3 666 411	3 944 453
TOTAL ACTIFS		558 839 946	523 264 540
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	166 586 022	167 431 882
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	216 815 092	191 115 084
PA 5 Autres passifs	12	21 046 190	17 922 877
TOTAL PASSIFS		404 447 304	376 469 843
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		33 328 240	32 235 348
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		59 819 349	57 672 791
CP 6 Résultat de l'exercice		10 245 053	5 886 558
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	154 392 642	146 794 697
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		558 839 946	523 264 540

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31.12.2022

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2022	2021
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données	6 387 066	7 362 175
HB 2	Crédits documentaires	1 179 243	1 959 944
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		7 566 309	9 322 119
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		7 566 309	9 322 119
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>			
HB 7	Garanties reçues	34 352 485	51 574 446
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		34 352 485	51 574 446

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2022	2021
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>22 481 560</u>	<u>16 650 103</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14 8 391 970	7 423 273
PR 2	Commissions perçues	15 3 083 032	3 137 582
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 3 606 388	2 708 319
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17 7 400 170	3 380 929
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>		<u>-1 551 922</u>	<u>-1 353 988</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18 -1 351 523	-1 157 759
CH 2	Commissions encourues	-200 399	-188 699
CH 3	Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	0	-7 530
PRODUIT NET BANCAIRE		20 929 638	15 296 115
CH4/PR5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	1 191 765	-138 310
PR6/CH 5	Dotations nettes aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	0	0
CH 6	Frais de personnel	19 -3 824 551	-3 931 245
CH 7	Charges générales d'exploitation	20 -2 759 349	-2 597 524
CH 8	Dotations aux amortissements	-317 071	-416 513
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 220 432	8 212 523
CI 10	Impôts sur les bénéfices	-4 975 379	-2 325 965
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		10 245 053	5 886 558
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		10 245 053	5 886 558

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2022	2021
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		13 349 746	9 130 875
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-1 551 922	-1 353 988
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-845 859	-1 356 108
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		6 077 254	1 213 275
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		25 700 007	-34 212 840
Titres de placements		-5 049 864	-8 223 623
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-3 460 588	-4 542 127
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-39 742 617	68 191 703
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-5 523 843	28 847 167
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		7 328 294	2 993 772
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		6 792 933	-1 225 624
Acquisition / cessions sur immobilisations		-58 648	-97 821
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		14 062 579	1 670 327
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-2 740 000	-4 240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-2 740 000	-4 240 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		5 798 735	26 277 494
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		124 573 081	98 295 587
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	21	130 371 816	124 573 081

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 35% pour ses activités avec les résidents et non-résidents à partir de l'exercice 2021.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2022 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3 Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2022 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2022 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2022 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2022 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2022 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a

été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2022 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen, pour chaque groupe de contrepartie, estimé sur un historique de 5 ans le plus récent, année 2020 et année de référence exclues ;
- La majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire n° 2023-02 ;
- L'application d'un taux de provisionnement standards tel que prévu par la circulaire n° 2023-02 sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Evènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 01 Février 2023. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2022 un montant de 76 106 KUSD contre 39 550 KUSD au 31.12.2021 et se décompose comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Caisse	323 284	679 759	-356 475	-52%
Comptes ordinaires Banque Centrale	11 606 743	19 370 676	-7 763 933	-40%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	64 176 000	19 500 000	44 676 000	229%
Total	76 106 027	39 550 435	36 555 592	92%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 311 094 KUSD contre 301 021 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Comptes ordinaires	54 366 501	85 128 735	-30 762 234	-36%
Prêts au jour le jour et à terme	125 647 307	114 856 104	10 791 203	9%
Prêts syndiqués (*)	129 458 025	100 203 611	29 254 414	29%
Intérêts courus	1 622 551	832 121	790 430	95%
Total	311 094 384	301 020 571	10 073 813	3%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Prêts syndiqués brut	129 458 025	99 927 457	29 530 568	30%
Prêts syndiqués douteux	4 135 888	4 130 570	5 318	0%
Agios réservés	-184 430	-179 112	-5 318	3%
Provision spécifique	-3 951 458	-3 675 304	-276 154	8%
Total	129 458 025	100 203 611	29 254 414	29%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	54 366 501	-	-	54 366 501
Prêt au jour le jour	125 647 307	-	-	125 647 307
Prêts syndiqués	6 807 715	64 999 739	57 650 571	129 458 025
Intérêts courus	1 622 551	-	-	1 622 551
Total	188 444 074	64 999 739	57 650 571	311 094 384

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 24 590 KUSD contre 30 668 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	7 262 847	7 034 631	228 216	3%
Créances sur la clientèle à moyen terme	15 824 839	13 401 598	2 423 242	18%
Prêts syndiqués	-	6 798 600	-6 798 600	-100%
Comptes ordinaires débiteurs	3 232 081	5 035 666	-1 803 586	-36%
Intérêts courus	64 608	62 068	2 540	4%
Provision spécifique	-529 759	-500 693	-29 066	100%
Provision collective	-1 264 120	-1 164 120	-100 000	9%
Total	24 590 496	30 667 750	-6 077 254	-20%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	4 739 238	4 568 260	12 015 375	21 322 873
Comptes débiteurs de la clientèle	3 203 015	-	-	3 203 015
Intérêts courus	64 608	-	-	64 608
Total	8 006 861	4 568 260	12 015 375	24 590 496

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 30 124 KUSD contre 26 641 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Titres de transaction	988 017	856 466	131 551	15%
Titres de placement (*)	29 135 986	25 784 547	3 351 439	13%
Total	30 124 003	26 641 013	3 482 990	13%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Titres cotés	959 606	760 584	199 022	26%
Titres non cotés	28 176 380	25 023 963	3 152 417	13%
Total	29 135 986	25 784 547	3 351 439	13%

7. PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 111 817 KUSD contre 119 740 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Titres obligataires	47 472 414	46 239 800	1 232 614	3%
Autres titres de l'Etat (*)	12 135 600	21 247 308	-9 111 708	-43%
Participation dans AGB (**)	49 155 151	49 155 151	0	0%
Autres participations	1 639 584	1 755 638	-116 054	-7%
Intérêts courus sur obligations	1 413 780	1 341 902	71 878	5%
Total	111 816 529	119 739 799	-7 923 270	-7%

(*) Cette rubrique inclue un prêt syndiqué à la BCT qui s'élève à 1 783 KUSD.

(**) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	-	-	47 472 414	47 472 414
Autres titres de l'Etat	-	1 782 667	10 352 933	12 135 600
Total	-	1 782 667	57 825 347	59 608 014

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 1 442 KUSD contre 1 701 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	VB 2022	Amort.	VCN 2022	VCN 2021	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 751 530	324 448	376 777	-52 329	-14%
Fournitures et équipements	5 253 357	-4 852 942	400 415	592 263	-191 848	-32%
Installations	521 647	-504 414	17 233	31 479	-14 246	-45%
Total	9 550 982	-8 108 886	1 442 096	1 700 519	-258 423	-15%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 3 666 KUSD contre 3 944 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Débiteurs divers	1 699 069	1 752 613	-53 544	-3%
Charges payées d'avance	330 962	808 626	-477 664	-59%
Produits à recevoir	1 636 380	1 383 214	253 166	18%
Total	3 666 411	3 944 453	-278 042	-7%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 166 586 KUSD contre 167 432 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Avoirs des banques	100 713	106 091	-5 378	-5%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	76 559 646	65 879 652	10 679 994	16%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	89 925 663	101 446 139	-11 520 476	-11%
Total	166 586 022	167 431 882	-845 860	-1%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	100 713	-	-	100 713
Emprunts au jour le jour banques	166 485 309	-	-	166 485 309
Total	166 586 022	-	-	166 586 022

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 216 815 KUSD contre 191 115 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Dépôts à vue	189 265 963	157 522 248	31 743 715	20%
Dépôts à terme	24 871 136	29 996 405	-5 125 269	-17%
Autres sommes dues à la clientèle	2 677 993	3 596 431	-918 438	-26%
Total	216 815 092	191 115 084	25 700 008	13%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	189 265 963	-	-	189 265 963
Compte à terme	22 898 514	1 972 622	-	24 871 136
Autres sommes dues à la clientèle	-	2 677 993	-	2 677 993
Total	212 164 477	4 650 615	-	216 815 092

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 21 046 KUSD contre 17 923 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Créditeurs divers	158 467	133 853	24 614	18%
Charges à payer	7 536 340	4 883 430	2 652 910	54%
Agios, crédits à régulariser & divers	13 351 383	12 905 594	445 789	3%
Total	21 046 190	17 922 877	3 123 313	17%

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale ponctuelle portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018. Une notification a été adressée à la banque en décembre 2022 portant sur un redressement de 850 KUSD. La Banque a déposé un dossier auprès de la « commission nationale de conciliation » le 04 Janvier 2023 pour avis.

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2021	50 000 000	7 556 427	22 977 157	1 000 000	1 701 764	57 672 791	5 886 558	146 794 697
Affectation du résultat 2021	-	-	-	-	-	5 886 558	-5 886 558	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	10 245 053	10 245 053
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-2 500 000	-	-2 500 000
Variation fond social	-	-	-	-	92 892	-240 000	-	-147 108
Capitaux propres au 31/12/2022	50 000 000	7 556 427	23 977 157	1 000 000	1 794 656	59 819 349	10 245 053	154 392 642

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 8 392 KUSD contre 7 423 KUSD au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	2 068 244	1 910 461	157 783	8%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	4 825 630	4 003 437	822 193	21%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 498 096	1 509 375	-11 279	-1%
Total	8 391 970	7 423 273	968 697	13%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 3 083 KUSD contre 3 138 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 193 217	1 282 044	-88 827	-7%
Commissions sur opérations de crédit	1 315 649	1 371 257	-55 608	-4%
Commissions sur engagements par signature	268 654	164 900	103 754	63%
Autres commissions	305 512	319 381	-13 869	-4%
Total	3 083 032	3 137 582	-54 550	-2%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 3 606 KUSD contre 2 708 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Gains de change	2 232 437	2 003 048	229 389	11%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 854 353	1 010 782	843 571	83%
Provision nette sur portefeuille-titres commercial	-593 682	129 179	-722 861	-560%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	113 280	-434 690	547 970	-126%
Total	3 606 388	2 708 319	898 069	33%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 7 400 KUSD contre 3 381 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Dividendes AGB	3 933 923	809 871	3 124 052	386%
Intérêts et revenus assimilés	3 466 247	2 571 058	895 189	35%
Total	7 400 170	3 380 929	4 019 241	119%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 1 352 KUSD contre 1 158 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	110 921	103 546	7 375	7%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 240 602	1 054 213	186 389	18%
Total	1 351 523	1 157 759	193 764	17%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 3 825 KUSD contre 3 931 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Rémunération du personnel	2 938 846	3 069 367	-130 521	-4%
Charges sociales	631 304	693 585	-62 281	-9%
Indemnités de départ à la retraite	245 000	160 000	85 000	53%
Autre charges de personnel	9 401	8 293	1 108	13%
Total	3 824 551	3 931 245	-106 694	-3%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2022 un montant de 2 759 KUSD contre 2 598 KUSD au 31.12.2021 et se détaille comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Coûts liés aux locaux	254 088	301 798	-47 710	-16%
Charges informatique	322 601	304 022	18 579	6%
Communication	242 920	255 936	-13 016	-5%
Frais de publicités	69 177	63 111	6 066	10%
Frais du conseil et assemblées	313 623	273 000	40 623	15%
Impôts et taxes	20 304	26 233	-5 929	-23%
Autres frais administratifs	1 536 636	1 373 424	163 212	12%
Total	2 759 349	2 597 524	161 825	6%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2022, 130 372 KUSD détaillés comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	76 106 027	39 550 436	36 555 591	92%
Avoirs auprès des établissements bancaires	54 366 502	85 128 736	-30 762 234	-36%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-100 713	-106 091	5 378	-5%
Total	130 371 816	124 573 081	5 798 735	5%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Membre du Conseil d'administration	Autres parties liées	Total
Actifs					
Créances sur les établissements bancaires et financiers	18 188	3	-	51 035 012	51 053 203
Portefeuille titres commercial	-	-	-	857 504	857 504
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	3 048 000	52 203 151
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	-	237 734	237 734
Créances sur la clientèle	-	-	1 514 156	439 381	1 953 537
Total	18 188	49 155 154	1 514 156	55 617 631	106 305 129
Passifs					
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	36 574 589	-	-	23 324 760	59 899 349
Dépôts de la clientèle	-	-	5 156	535 346	540 502
Autres passifs	21 576	-	-	13 800	35 376
Total	36 596 165	-	5 156	23 873 906	60 475 227

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Membre du Conseil d'administration	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	2 100	-	52 079	1 799 686	1 853 865
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	19 748	19 748
Revenus du portefeuille d'investissement	-	3 933 924	-	134 250	4 068 174
Intérêts encourus et charges assimilées	-110 457	-	-	-144 287	-254 744
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-	-	-	0	0
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-660 000	-660 000
Impôts sur les bénéfices	-	-590 089	-	0	-590 089
Total	-108 357	3 343 835	52 079	1 149 397	4 436 954

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élevèrent au 31 décembre 2022 à 15 619 KUSD détaillés comme suit :

Description	2022	2021	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	7 812 510	7 465 398	347 112	5%
Devises vendues non encore livrées	7 806 778	7 457 325	349 453	5%
Total	15 619 288	14 922 723	696 565	5%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes

tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 15 Mars 2023

Foued AMIRI

**Mohamed Jamil
GOUIDER**

ARC

CMG

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2022 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2022 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022 :

Tunis International Bank (TIB) et United Gulf Bank (UGB) ont conclu une convention le 22 février 2006 ayant pour objet la fourniture, par celle-ci, de services d'assistance dans les domaines administratif, organisationnel et bancaire.

Ainsi, Tunis International Bank (TIB) a provisionné au titre des prestations fournies en 2022 le montant de 660 mille dollars américains.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 7 Juillet 2006 et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Mars 2009.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du président du Conseil d'administration après délégation du Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2009 et le 9 août 2009. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2022, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2022 (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2022 (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	670*	315
Prestations pour départ à la retraite	34	1 725
Total	704	2 040

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 15 Mars 2023

Foued AMIRI

**Mohamed Jamil
GOUIDER**

ARC

CMG

MAC EPARGNANT FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 5.634.544, un actif net de D : 5.611.353 et un bénéfice de D : 327.122.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 43,45% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'état ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'état ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 27,24% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	4 254 026	4 413 793
Actions et droits rattachés		2 448 432	2 063 416
Obligations et valeurs assimilées		1 535 000	2 062 505
Titres OPCVM		270 594	287 872
Placements monétaires et disponibilités		1 372 520	1 421 907
Placements monétaires	5	360 321	499 828
Disponibilités		1 012 199	922 079
Créances d'exploitation		7 998	2 826
TOTAL ACTIF		5 634 544	5 838 526
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	14 138	14 504
Autres créditeurs divers	7	9 053	7 381
TOTAL PASSIF		23 191	21 885
ACTIF NET			
Capital	8	5 434 541	5 689 945
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	15
Sommes distribuables de l'exercice en cours		176 809	126 681
ACTIF NET		5 611 353	5 816 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 634 544	5 838 526

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	236 229	197 221
Dividendes		163 335	87 679
Revenus des obligations et valeurs assimilées		72 894	109 542
Revenus des placements monétaires	10	7 176	4 965
Revenus des prises en pension	11	13 244	10 188
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		256 649	212 374
Charges de gestion des placements	12	-61 232	-66 374
REVENU NET DES PLACEMENTS		195 417	146 000
Autres charges	13	-14 293	-14 198
RESULTAT D'EXPLOITATION		181 124	131 802
Régularisation du résultat d'exploitation		-4 315	-5 121
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		176 809	126 681
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4 315	5 121
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-149 876	-48 919
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		324 427	148 479
Frais de négociation de titres		-28 553	-21 357
RESULTAT DE L'EXERCICE		327 122	210 005

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2022</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>327 122</u>	<u>210 005</u>
Résultat d'exploitation	181 124	131 802
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(149 876)	(48 919)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	324 427	148 479
Frais de négociation de titres	(28 553)	(21 357)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(120 416)</u>	<u>(121 453)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(411 994)</u>	<u>(662 641)</u>
Souscriptions		
- Capital	149 561	13 122
- Régularisation des sommes non distribuables	5 713	281
- Régularisation des sommes distribuables	4 820	127
Rachats		
- Capital	(550 270)	(651 815)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 406)	(10 812)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 412)	(13 544)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(205 288)</u>	<u>(574 089)</u>
ACTIF NET		
En début d'exercice	5 816 641	6 390 730
En fin d'exercice	5 611 353	5 816 641
NOMBRE de PARTS		
En début d'exercice	34 278	38 172
En fin d'exercice	31 864	34 278
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>176,103</u>	<u>169,690</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,96%</u>	<u>3,39%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC EPARGNANT FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7- Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 4.254.026 et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		2 429 921	2 448 432	43,63%
TN0003400058	AMEN BANK	7 300	174 435	190 085	3,39%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCES MAGHREBIA VIE	19 188	116 663	118 966	2,12%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCES MAGHREBIA VIE (NS)	38 376	233 326	233 326	4,16%
TN0003600350	ATB	75 000	193 154	216 675	3,86%
TN0003100609	BNA	39 476	324 773	346 678	6,18%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	52 500	87 372	98 700	1,76%
TN0007670011	DH	12 479	194 316	160 418	2,86%
TN0007570013	EURO CYCLES	50	957	1 271	0,02%
TN0005700018	PGH	20 000	201 277	175 600	3,13%
TN0007610017	S.A.H	31 500	282 630	286 115	5,10%
TN0006560015	SOTUVER	22 500	209 511	195 728	3,49%
TN0002100907	TL	30 000	271 507	282 000	5,03%
TN0007270010	TPR	35 000	140 000	142 870	2,55%
	Titres OPCVM		268 514	270 594	4,82%
TNV17Y8KWSO9	AMEN SELECTION FCP	985	99 980	92 609	1,65%
TN5WT7JT2HW3	MAC EQUILBRE	988	168 534	177 985	3,17%
	Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 483 170	1 535 000	27,36%
	<u>Obligations de sociétés</u>		233 170	240 638	4,29%
TN0003400322	- AB SUB 2008-01 A	35 000	233 170	240 638	4,29%
	<u>Emprunt national</u>		1 250 000	1 294 362	23,07%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021-CAT-B	12 500	1 250 000	1 294 362	23,07%
	TOTAL		4 181 605	4 254 026	75,81%
	Pourcentage par rapport au total actifs				75,50%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2021	4 155 112	88 215	170 466	4 413 793	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions côtées	4 236 048			4 236 048	
Obligations de sociétés	2 223 168			2 223 168	
Bons du trésor assimilables	1 881 082			1 881 082	
Titres OPCVM	11 719 364			11 719 364	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Cession actions côtées	-3 721 751			-3 721 751	316 165
Annuités et cessions des obligations de sociétés	-1 017 197			-1 017 197	31 243
Annuités et Cessions des bons du trésor assimilables	-3 546 882			-3 546 882	-1 082
Cession Titres OPCVM	-11 747 339			-11 747 339	-21 899
* Variation des plus (ou moins) values latentes					
Actions côtées			-129 282	-129 282	
Titres OPCVM			10 697	10 697	
Obligations de sociétés			-31 291	-31 291	
* Variation des intérêts courus					
		-36 384		-36 384	
Soldes au 31 décembre 2022	4 181 605	51 831	20 590	4 254 026	324 427

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 360.321, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	360 000	360 321	6,42%
Pension livrée ATB au 06/01/20223 à 8,27% (358 BTA Décembre 2028)	360 000	360 321	6,42%
TOTAL	360 000	360 321	6,42%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			6,39%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 14.138, contre D : 14.504 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	12 504	12 824
Rémunération du dépositaire	1 634	1 680
Total	14 138	14 504

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 9.053, contre D : 7.381 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	479	493
Retenue à la source	500	514
Rémunération du CAC	8 074	6 374
Total	9 053	7 381

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31 décembre 2021

Montant	5 689 945
Nombre de parts	34 278
Nombre de copropriétaires	78

Souscriptions réalisées

Montant	149 561
Nombre de parts émises	901
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(550 270)
Nombre de parts rachetées	(3 315)
Nombre de copropriétaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(149 876)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	324 427
Régularisation des sommes non distribuables	(693)
Frais de négociation de titres	(28 553)

Capital au 31 décembre 2022

Montant	5 434 541
Nombre de parts	31 864
Nombre de copropriétaires	69

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 236.229, contre D : 197.221 au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

	2022	2021
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	84 670	82 528
des titres OPCVM	78 665	5 151
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	37 318	13 042
intérêts des BTA	35 576	96 500
TOTAL	236 229	197 221

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 7.176, contre D : 4.965 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	2022	2021
Intérêts des certificats de dépôts	4 515	687
Intérêts des dépôts à vue	2 661	4 278
TOTAL	7 176	4 965

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 13.244, contre D : 10.188 au 31/12/2021 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à D : 61.232, contre un solde de D : 66.374 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	53 371	57 941
Rémunération variable du gestionnaire	-	-
Rémunération du dépositaire	7 861	8 433
Total	<u>61 232</u>	<u>66 374</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2022 à D : 14.293, contre un solde de D : 14.198 au 31 décembre 2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du CAC	7 916	6 817
Redevance du CMF	5 606	6 086
Services bancaires et assimilés	629	1 153
Autres	0	142
Total	<u>14 151</u>	<u>14 198</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	8,055	6,196	6,039	8,261	11,061
Charges de gestion des placements	(1,922)	(1,936)	(1,950)	(2,383)	(2,105)
Revenus net des placements	<u>6,133</u>	<u>4,259</u>	<u>4,089</u>	<u>5,878</u>	<u>8,956</u>
Autres charges	(0,449)	(0,414)	(0,409)	(0,369)	(0,351)

Résultat d'exploitation (1)	5,684	3,845	3,681	5,509	8,605
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,135)	(0,149)	(0,282)	(1,132)	(2,188)
Sommes distribuables de l'exercice	5,549	3,696	3,399	4,376	6,417
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	(4,704)	(1,427)	5,447	4,213	(5,054)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	10,182	4,332	1,431	(5,567)	7,666
Frais de négociation de titres	(0,896)	(0,623)	(1,112)	(0,570)	(0,558)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	4,582	2,282	5,767	(1,924)	2,055
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,266	6,127	9,447	3,585	10,660
Résultat non distribuable de l'exercice	4,582	2,282	5,767	(1,924)	2,055
Régularisation du résultat non distribuable	(0,022)	(0,307)	0,990	1,582	(0,402)
Sommes non distribuables de l'exercice	4,560	1,975	6,756	(0,341)	1,653
Distribution de dividendes	3,696	3,399	4,376	6,417	3,647
Valeur liquidative	176,103	169,690	167,419	161,640	164,022
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,11%	1,15%	1,19%	1,46%	1,30%
Autres charges / actif net moyen	0,26%	0,25%	0,25%	0,23%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,21%	2,19%	2,07%	2,69%	3,97%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.

- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

Rémunération du dépositaire :

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

FCP AFEK CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2022

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du 26 Mars 2021 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » et la vérification de la composition de l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 231 227,639 TND, un actif net de 228 116,087TND et un bénéfice net annuel de 30 997,088 TND.

A notre avis, les états financiers annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placements « FCP AFEK CEA » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité du gestionnaire du fonds commun de placements pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placements est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placements qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placements a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placements de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placements.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la Préparation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 28 mars 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-22	31-déc.-21
Portefeuille-titres	3.1	226 803,117	197 466,540
Actions cotées et droits rattachés		175 446,774	197 466,540
Emprunts d'Etat		51 356,343	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	4 054,131	22 701,323
Placements monétaires		-	-
Disponibilités		4 054,131	22 701,323
Créances d'exploitation	3.5	370,391	-
Total Actif		231 227,639	220 167,863
Passif			
Dettes sur opérations de pensions livrées		-	-
Opérateurs Créditeurs	3.6	1 202,297	1 059,085
Autres créditeurs divers	3.7	1 909,255	1 941,807
Total Passif		3 111,552	3 000,892
Actif net		228 116,087	217 166,971
Capital	3.8	227 188,687	223 811,138
Sommes distribuables	3.11	927,400	- 6 644,167
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 5 973,859	- 7 485,190
Sommes distribuables de la période		6 901,259	841,023
Actif net		228 116,087	217 166,971
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		231 227,639	220 167,863

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 décembre 2021
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 832,806	6 777,500
Dividendes Actions cotées		12 165,750	6 777,500
Revenus des emprunts d'Etat		667,056	
Revenus des placements monétaires	3.4	214,253	193,103
Revenus des comptes à vue		214,253	193,103
Total des revenus des placements		13 047,059	6 970,603
Charges de gestion des placements	3.9	4 419,033	3 829,161
Revenus nets des placements		8 628,026	3 141,442
Autres charges	3.10	2 098,191	2 077,791
Résultat d'exploitation		6 529,835	1 063,651
Régularisation du résultat d'exploitation		371,424	(222,628)
Sommes distribuables de la période		6 901,259	841,023
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(371,424)	222,628
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 913,919	8 163,343
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 927,117	(950,351)
Frais de négociation de titres		(373,783)	(255,043)
Résultat de la période		30 997,088	8 021,600

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2021
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	30 997,088	8 021,600
Résultat d'exploitation	6 529,835	1 063,651
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 913,919	8 163,343
Plus ou moins values réalisées sur cession des titres	13 927,117	(950,351)
Frais de négociation de titres	(373,783)	(255,043)
Distributions de dividendes	0,000	0,000
Transaction sur capital	(20 047,972)	53 587,795
Souscription	71 717,105	90 429,384
Capital	83 900,000	119 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(10 811,207)	(25 116,498)
Régularisation des sommes distribuables	(1 371,688)	(3 754,118)
Rachat	91 765,077	36 841,589
Capital	111 200,000	49 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	(17 009,417)	(10 860,273)
Régularisation des sommes distribuables	(2 413,420)	(1 595,165)
Droits de sortie	(12,086)	(2,973)
Variation de l'actif net	10 949,116	61 609,395
Actif net		
En début de période	217 166,971	155 557,576
En fin de période	228 116,087	217 166,971
Nombre d'actions		
En début de période	2 706	2 006
En fin de période	2 433	2 706
Valeur liquidative	93,759	80,253
Taux de rendement de la période	16,830%	3,490%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

Présentation du fonds

FCP AFEK CEA est un FCP de distribution de catégorie mixte, dédié exclusivement aux titulaires de Comptes d'Épargne en Actions « CEA ».

FCP AFEK CEA a obtenu le visa du CMF le 17 mars 2011 avec un démarrage des opérations de souscriptions publiques le 01 juillet 2011.

Le capital initial du fonds s'élève à 100 000 dinars divisé en 1000 parts de 100 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 20 ans.

Le dépositaire du fonds est la TUNISIAN SAUDI BANK « TSB ». Son gestionnaire est la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI ».

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du fonds.

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêt, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 226 803,117 TND et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en TND	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
	Actions et droits rattachés		187 103,540	175 446,774	75,876%
TN0007300015	ARTES	4000	27 571,520	20 780,000	8,987%
TN0004700100	ATL	2750	6 529,050	8 244,500	3,566%
TN0003100609	BNA	2450	21 765,922	21 515,900	9,305%
TN0002200053	BT	1988	12 710,292	10 283,924	4,448%
TN0001300557	BTE (ADP)	1225	18 226,463	7 778,750	3,364%
TN0007540016	NBL AA	4000	23 683,000	19 908,000	8,610%
TN0006590012	SIAME	5900	19 738,663	22 443,600	9,706%
TNNGTFLC2986	STA	800	15 630,556	19 688,800	8,515%
TN0002600955	STB	5950	21 448,074	22 693,300	9,814%
TN0007200017	WIFAK LEAS	3000	19 800,000	22 110,000	9,562%
	Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		49 322,500	51 356,343	22,210%
	<u>Bons du trésor assimilables</u>		<u>49 322,500</u>	<u>51 356,343</u>	<u>22,210%</u>
TN0008000705	BTA 6,5% Juin 2025	5	4 750,000	4 893,860	2,116%
TN0008000697	BTA 7% Juillet 2028	5	4 525,000	4 625,242	2,000%
TN0008000721	BTA 7,2% Février 2027	20	18 692,000	19 666,428	8,505%
TN0008000747	BTA 7,2% Mai 2027	23	21 355,500	22 170,813	9,588%
	Total		236 426,040	226 803,117	98,087%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions sociétés et droits	159 290,910
BTA	49 322,500
TOTAL	208 613,410

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

Sorties (cession/remboursement)	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions sociétés et droits	192 339,373	206 266,490	13 927,117
TOTAL	192 339,373	206 266,490	13 927,117

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 832,806 TND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
<u>Dividendes</u>	12165,750	6777,500
- des actions et valeurs assimilées admises à la cote	12165,750	6777,500
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	667,056	0,000
<u>Revenus des Emprunts d'Etat</u>	667,056	0,000
- intérêts	667,056	0,000
- primes de remboursement	0,000	0,000
TOTAL	12 832,806	6 777,500

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 054,131 TND et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle au 31/12/2022	% actif
PLACEMENTS MONETAIRES		-	-	0,000%
Disponibilités	-	4 054,131	4 054,131	1,753%
Dépôts à vue		7 841,187	7 841,187	3,391%
Sommes à l'encaissement		5 996,571	5 996,571	2,593%
Sommes à régler		- 9 783,627	- 9 783,627	-4,231%
TOTAL GENERAL		4 054,131	4 054,131	1,753%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2022 à 214,253 TND et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2022 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Intérêts des comptes courants	214,253	193,103
TOTAL	214,253	193,103

3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 370,391 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Autres débiteurs RAS sur BTA	370,391	0,000
TOTAL	370,391	0,000

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 202, 297 TND et représente le montant de la rémunération à payer aux gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSB et TSI)	229,017	201,729
Commission gestionnaire (TSI)	858,775	756,483
Commission dépositaire (TSB)	114,505	100,873
TOTAL	1 202,297	1 059,085

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 1 909 ,255 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Redevance CMF	19,203	17,916
Etat impôts à payer	0,000	0,000
Honoraires commissaire aux comptes	1 890,052	1 923,891
TOTAL	1 909,255	1 941,807

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2022 se détaillent ainsi :

	2022	2021
Capital initial dès sa constitution		
Montant (en nominal)	270 600,000	200 600,000
Nombre de Parts	2 706	2 006
Nombre de porteurs de Parts	91	101
Souscriptions réalisées (en nominal)		
Montant	83 900,000	119 300,000
Nombre de parts émises	839	1 193
Rachats effectués (en nominal)		
Montant	111 200,000	49 300,000
Nombre de parts rachetées	1 112	493
Capital au 31-12-		
Montant (en nominal)	243 300,000	270 600,000
Sommes non distribuables	-16 111,313	-46 788,862
Montant du capital au 31-12	227 188,687	223 811,138
Nombre de parts	2 433	2 706
Nombre de porteurs de Parts	87	91

3.8.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de Parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Montant au 31/12/2022	Montant au 31/12/2021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	10 913,919	8 163,343
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur Emprunt d'Etat	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	13 927,117	-950,351
Frais négociation de titres	-373,783	-255,043
Droits de sortie	12,086	2,973
RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	24 479,339	6 960,922
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-46 788,862	-39 493,559
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-10 811,207	-25 116,498
Régularisations sommes non distribuables rachats	17 009,417	10 860,273
TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES	-16 111,313	-46 788,862

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 4 419,033 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Commission distributeurs (TSI & TSB)	841,732	729,358
Commission gestionnaire (TSI)	3 156,426	2 735,096
Commission dépositaire (TSB)	420,875	364,707
TOTAL	4 419,033	3 829,161

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à 2 098,191 TND et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01 au 31/12/2022	Période du 01/01 au 31/12/2021
Redevance CMF	210,430	182,348
Honoraires commissaire aux comptes	1 887,761	1 895,443
TOTAL	2 098,191	2 077,791

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts. Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2022 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercices n-1 et antérieurs	-6 644,167	-2 060,036	2 730,344	-5 973,859
Exercice 2022	6 529,835	688,348	-316,924	6 901,259
SOMMES DISTRIBUABLES				927,400

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

A la date du 31 Décembre 2021, FCP AFEK CEA n'a pas d'engagement hors bilan.

4.2- Données par part et ratios pertinents

4.2.1- Données par part

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Revenus des placements	5,363	2,576	0,746	2,493	2,537
Charges de gestion des placements	-1,816	-1,415	- 1,475	- 1,679	- 2,125
REVENUS NET DES PLACEMENTS	3,546	1,161	- 0,729	0,815	0,412
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,862	-0,768	-1,028	- 1,288	- 0,988
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2,684	0,393	- 1,757	- 0,414	- 0,576
Régularisation du résultat d'exploitation	0,153	-0,082	- 0,267	0,223	0,023
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,837	0,311	- 2,024	- 0,190	- 0,552
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	4,486	3,017	- 12,988	11,434	- 6,783
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	5,724	-0,351	1,367	-7,101	6,373
Frais de négociation de titres	-0,154	-0,094	- 0,040	- 0,117	- 0,157
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	10,056	2,571	- 11,661	4,215	- 0,567
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	12,740	2,964	-13,418	3,802	-1,143
Droits d'Entrée et de sortie	-0,005	-0,001	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	10,061	2,572	- 11,661	4,215	- 0,567
Régularisation du résultat non distribuable	0,613	-0,175	2,216	0,973	-1,017
SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	10,670	2,397	- 13,877	5,188	-1,584
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,599
Valeur Liquidative	93,759	80,253	77,546	93,447	88,449

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,985%	2,055%	1,883%	1,665%	0,547%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,942%	1,115%	1,312%	1,219%	1,018%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	2,933%	0,571%	-2,243%	-0,410%	-0,593%
Actif Net Moyen	222 641,529	186 362,274	157 162,234	171 238,291	201 596,178

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Séoudienne d'Investissement "TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TUNISIAN SAUDI BANK « TSB » assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **18 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI.

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		13 899 484	17 218 492
Titres OPCVM		-	-
	3.1	13 899 484	17 218 492
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	3 197 472	1 203 328
Disponibilités	3.3	2 864 612	3 743 312
		6 062 084	4 946 640
TOTAL ACTIF		19 961 568	22 165 132
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	49 218	64 700
Autres créditeurs divers	3.5	2 161	2 758
TOTAL PASSIF		51 379	67 458
Capital	3.6	19 100 853	21 252 025
Sommes distribuables	3.7	809 336	845 649
Sommes distribuables des exercices antérieurs		95	202
Sommes distribuables de l'exercice en cours		809 241	845 447
ACTIF NET		19 910 189	22 097 674
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		19 961 568	22 165 132

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Not e	31/12/2022	31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres		755 718	866 515
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	755 718	866 515
Revenus des placements monétaires	4.2	373 422	420 000
Total des revenus des placements		1 129 140	1 286 515
Charges de gestion des placements	4.3	<217 980>	<259 811>
Revenu net des placements		911 160	1 026 704
Autres charges	4.4	<30 400>	<32 601>
Résultat d'exploitation		880 760	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation		<71 519>	<148 656>
Sommes distribuables de l'exercice		809 241	845 447
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		71 519	148 656
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		<32 140>	39 882
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		133 010	65 145
Résultat net de l'exercice		981 630	1 099 130

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	981 630	1 099 130
Résultat d'exploitation	880 760	994 103
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<32 140>	39 882
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	133 010	65 145
<u>Distributions de dividendes</u>	<845 550>	<839 041>
<u>Transactions sur le capital</u>	<2 323 565>	518 848
Souscriptions	59 092 298	62 946 232
Capital	57 262 545	60 782 663
Régularisation des sommes non distribuables	138 186	130 633
Régularisation des sommes distribuables	1 691 567	2 032 936
Rachats	<61 415 863>	<62 427 384>
Capital	<59 506 561>	<60 098 210>
Régularisation des sommes non distribuables	<146 212>	<147 677>
Régularisation des sommes distribuables	<1 763 090>	<2 181 497>
<i>Variation de l'actif net</i>	<2 187 485>	778 937
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	22 097 674	21 318 737
En fin de l'exercice	19 910 189	22 097 674
<u>Nombre d'actions</u>		
En début de l'exercice	205 378	198 736
En fin de l'exercice	183 692	205 378
<i>Valeur liquidative</i>	108,389	107,595
<i>Taux de rendement</i>	4,56%	4,24%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

Obligations de sociétés		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif
Code isin	Désignation du titre				
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	90 000	93 106	0,47%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	338 420	350 500	1,76%
TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	8 042	482 520	508 371	2,55%
TN0003400405	AMEN BANK SUB 2010	2 000	39 920	40 732	0,20%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	80 000	83 370	0,42%
TN0006610430	ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	200 000	210 460	1,05%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	500 000	511 067	2,56%
TN0001900844	BH 200900	5 000	76 500	76 508	0,38%
TN0001901032	BH SUBORDONNE 2018-1 CA-TV	3 000	60 000	62 928	0,32%
TN0003100674	BNA SUBORDONNE 2009	25 000	332 253	342 863	1,72%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	140 000	141 902	0,71%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	60 000	62 376	0,31%
TN0002601029	STB 2008/2	3 000	56 250	58 790	0,29%
TN0002101913	TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	6 000	119 520	125 399	0,63%
TN0002101962	TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	200 000	207 111	1,04%
TN0002101970	TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	27 620	29 193	0,15%
TN0002102002	TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	60 000	62 828	0,31%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	2 969	116 687	127 307	0,64%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	200 000	209 344	1,05%
TN0002102150	TLF 2021-1 TF	2 000	160 000	168 877	0,85%
TN0003900230	UIB 2009/1 TR B	5 000	66 450	67 800	0,34%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	525 000	536 311	2,69%
TN0003900271	UIB 2011/1 TR B	4 000	180 000	183 180	0,92%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	460 000	461 053	2,31%
Total Obligations de sociétés			4 571 140	4 721 376	23,65%
Emprunt national					
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CB TF	14 000	1 400 000	1 449 684	7,26%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	18	164	171	0,00%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CB TF	10 000	1 000 000	1 024 687	5,13%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 060	106 102	108 008	0,54%
TNWRCVSYL730	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TF	6 000	600 000	605 438	3,03%
TN7PM93UZP50	EMPRUNT NATIONAL T4 2022 CB TV	4 000	400 000	403 374	2,02%
Total emprunt national			3 506 266	3 591 362	17,99%
Bons du trésor assimilables					
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 235	1 135 011	1 250 474	6,26%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	553	532 373	567 559	2,84%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 252 581	6,27%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	1 450	1 413 223	1 494 477	7,49%
TN0008000648	BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	1 021 655	5,12%
Total Bons du trésor assimilables			5 173 220	5 586 746	27,99%
Total obligations et valeurs assimilées			13 250 626	13 899 484	69,63%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations	2 499 040
BTA	532 373
OPCVM	1 799 859
	<u><u>4 831 272</u></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations	1 784 535	740 903	2 530 854	5 416
BTA	4 401 527	200 615	4 706 956	104 814
OPCVM	1 799 859	-	1 822 639	22 780
	<u><u>7 985 921</u></u>	<u><u>941 518</u></u>	<u><u>9 060 449</u></u>	<u><u>133 010</u></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	Certificats de dépôts				
TNCSVESH1L5	TSB au 31 janvier 2023/50/9,38%	500 000	490 835	496 945	2,49%
	Total émetteur TSB	<u>500 000</u>	<u>490 835</u>	<u>496 945</u>	<u>2,49%</u>
TNZ2TZJ7V323	BTE au 17 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	498 321	2,51%
TN28E2WYRW06	BTE au 26 janvier 2023/50/9,57%	500 000	494 753	497 377	2,49%
	Total émetteur BTE	<u>1 000 000</u>	<u>989 506</u>	<u>995 698</u>	<u>4,99%</u>
TNS9DR4HA6J7	AMEN BANK au 5 janvier 2023/10/8,27%	500 000	499 083	499 633	2,50%
	Total émetteur AMEN BANK	<u>500 000</u>	<u>499 083</u>	<u>499 633</u>	<u>2,50%</u>
	Total Certificats de dépôts	<u>2 000 000</u>	<u>1 979 424</u>	<u>1 992 276</u>	<u>9,98%</u>
	Créances sur opérations de pensions livrées				
	Prise en pension de 678 titres BTA avril 2023, 6%, BIAT au 02/01/2023-24J-8,27%	700 680	700 680	704 383	3,53%
	Prise en pension de 502 titres BTA novembre 2023, 7%, BIAT au 01/02/2023-35J-8,27%	500 354	500 354	500 813	2,51%
	Total créances sur opérations de pensions livrées	<u>1 201 034</u>	<u>1 201 034</u>	<u>1 205 196</u>	<u>6,04%</u>
	Total Placements monétaires		<u>3 180 458</u>	<u>3 197 472</u>	<u>16,02%</u>

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	1 616 351	1 747 668
Amen Bank Med V	1 164 869	86 243
ATB compte de placement	34	34
Liquidation émissions/rachats	76 176	829 242
Intérêts courus sur dépôt à vue	8 978	13 636
Ventes titres à encaisser	-	1 069 216
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue	<1 796>	<2 727>
	<u>2 864 612</u>	<u>3 743 312</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Frais de distribution à payer	36 914	-
Frais de gestion à payer	12 304	64 700
	<u>49 218</u>	<u>64 700</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF à payer	1 694	2 185
TCL à payer	267	373
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
	<u>2 161</u>	<u>2 758</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022	
Montant	21 252 025
Nombre de titres	205 378
Nombre d'actionnaires	162
Souscriptions réalisées	
Montant	57 262 545
Nombre de titres	553 381
Nombre d'actionnaires entrants	18
Rachats effectués	
Montant	<59 506 561>
Nombre de titres	575 067
Nombre d'actionnaires sortants	17
Autres mouvements	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<32 140>
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	133 010
Régularisations des sommes non distribuables	<8 026>
Capital au 31 décembre 2022	
Montant	19 100 853
Nombre de titres	183 692
Nombre d'actionnaires	163

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	880 760	994 103
Régularisation du résultat d'exploitation	<71 519>	<148 656>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	95	202
	809 336	845 649

4 –NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Intérêts sur obligations	437 270	338 484
Intérêts sur BTA	318 448	528 031
	<u>755 718</u>	<u>866 515</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Revenus de prise en pension	167 209	149 741
Intérêts sur certificats de dépôt	149 220	182 530
Intérêts sur dépôt à vue	55 393	64 508
Intérêts sur BTCT	1 600	23 221
	<u>373 422</u>	<u>420 000</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	163 485	-
Rémunérations du gestionnaire	54 495	259 811
	<u>217 980</u>	<u>259 811</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevances CMF	21 797	25 981
Autres retenues	5 398	3 151
TCL	3 005	3 269
Contribution sociale de solidarité	200	200
	<u>30 400</u>	<u>32 601</u>

5-AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Données par action et ratios de gestion des placements

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Revenus des placements	6,147	6,264	5,472	6,312	5,735
Charges de gestion des placements	<1,187>	<1,265>	<1,065>	<1,237>	<1,178>
Revenus net des placements	4,960	4,999	4,407	5,075	4,558
Autres charges	<0,165>	<0,159>	<0,212>	<0,198>	<0,137>
Résultat d'exploitation (1)	4,795	4,840	4,196	4,877	4,421
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,389>	<0,724>	0,026	<0,686>	<0,469>
Sommes distribuables de l'exercice	4,405	4,117	4,222	4,191	3,952
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	<0,175>	0,194	0,254	0,352	0,314
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,724	0,317	0,100	0,012	0,083
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	0,549	0,511	0,354	0,364	0,397
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,344	5,352	4,550	5,241	4,818
Résultat non distribuable de l'exercice	0,549	0,511	0,354	0,364	0,397
Régularisation du résultat non distribuable	<0,044>	<0,083>	0,003	<0,051>	<0,044>
Sommes non distribuables de l'exercice	0,505	0,428	0,357	0,313	0,353
Distribution de dividende	4,117	4,222	4,191	3,952	3,335
Valeur liquidative	108,389	107,595	107,272	106,883	106,332
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,20%	0,16%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,04%	3,84%	3,95%	3,95%	3,75%
Actif net moyen	21 803 534	25 863 567	21 117 675	21 406 780	23 532 317

5.2 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I.Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 19 961 568 DT, un actif net de 19 910 189 DT et un résultat net de l'exercice de 981 630 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent à 54 495 DT.
- ✓ La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2022 s'élèvent à 163 485 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2022 s'élève à 36 165 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 24 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI